

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 30 MAI 2018

N° 2018-06-14

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à dix-sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-deux mai deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 15
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 16 Exprimées par pouvoirs : 11 Total (mini 19) : 27
Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**13 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Mounir AARAB, Eliane BARREILLE à Michel ROLLAND, Sébastien BERNARD à Pascale ROCHAS, Gérard COUPON à Philippe CAHN, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER à Éric RICHARD, Marlène MOURIER à Corinne MOULIN.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Pierre COMBES, Dominique GUEYTTE, Gérard TENOUX.

Le quorum étant atteint, Madame MARTINEZ déclare la séance ouverte à 17 heures.

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Adhésion à ALPARC – Année 2018

Depuis 1995, l'association ALPARC a pour objectif de promouvoir les échanges de savoir-faire, de techniques et de méthodes entre les gestionnaires d'espaces protégés alpins et d'initier et faciliter la réalisation de projets d'envergure qu'un seul espace protégé ne pourra pas réaliser.

Le réseau ALPARC rassemble plusieurs centaines d'espaces protégés de toutes catégories situés dans l'Arc alpin, de la France à la Slovénie. Les pays signataires de ce traité international sont l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, la Principauté du Liechtenstein, la Principauté de Monaco, la Slovénie et la Suisse.

Les différentes thématiques d'intervention d'ALPARC s'appuient sur les concepts reconnus sur le plan européen et mondial de gestion moderne de l'environnement, tout comme ceux des Parcs naturels régionaux. Le but est d'appliquer concrètement le protocole de « Protection de la nature et entretien des paysages » de la Convention alpine.

Les priorités de travail contribuent à faire face à des phénomènes transversaux d'importance globale, comme le réchauffement climatique, la conservation de la biodiversité, la promotion d'un développement économiquement, écologiquement et socialement plus durable et la sensibilisation de la population, et notamment des jeunes, aux grands défis environnementaux de notre temps.

Ses activités se structurent sur trois axes principaux :

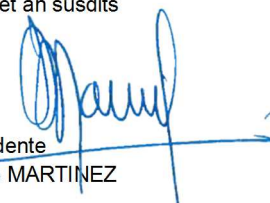
- * Biodiversité et connectivité écologique
- * Développement régional et qualité de vie
- * Éducation à l'environnement montagnard et communication

Afin de poursuivre et élargir ces partenariats, la Présidente propose que le Parc adhère à l'association ALPARC, pour un montant maximum de 500 euros.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** d'adhérer à ALPARC pour un montant de 500 € en 2018
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits


La Présidente
Henriette MARTINEZ